EMPLOI À TIPASA

25% des bénéficiaires du dispositif DAIP peuvent être permanisés

C'est ce qu'ont déclaré récemment, dans le cadre du forum de la radio de Tipasa, deux hauts responsables de l'emploi au niveau de la wilaya de Tipasa.

Mme Benslimane, directrice de l'Anem au niveau de la wilaya et M. Ouahlima, le responsable du service de l'emploi au niveau de la Direction de l'emploi de Tipasa, sont formels ; tous les bénéficiaires du dispositif Daip, outre qu'il ne leur est exigé aucune expérience professionnelle, doivent simplement fournir un diplôme, justifiant leur compétence et leur aptitude pour le poste demandé, justifier de leur situation vis-à-vis du service national pour le sexe masculin et bien sûr être primo demandeur d'emploi.

Selon les orateurs, le dispositif comprend trois catégories et ils rappellent que le dispositif CID est destiné aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle ; qu'il y a une deuxième catégorie, le CIP, dédié aux jeunes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage, et enfin, la troisième catégorie, dédiée aux jeunes sans formation, ni qualification.

Les orateurs précisent que les entreprises d'accueil sont les entreprises publiques et privées, les institutions et administrations publiques, les chantiers d'utilité publique initiés par les différents secteurs d'activités, du bâtiment, des travaux publics de l'hydraulique, de l'agriculture, des forêts, de l'environnement, du tourisme, de la culture ainsi que par les collectivités locales ; les entreprises économiques devant réaliser des projets d'utilité publique, particulièrement celles créées dans le cadre des dispositifs publics de micro-activités, les entreprises de production.

il a été précisé pour cela que la durée du contrat d'insertion est de trois années renouvelables dans le secteur des institutions et administrations publiques ainsi que dans les établissements et organismes publics à gestion spécifique et d'une année renouvelable dans le secteur économique.

S'agissant de la rémunération, elle se répartit entre les bénéficiaires des contrats d'insertion des diplômés (CID), qui perçoivent une rémunération mensuelle dont le montant est versé intégralement comme suit : 15 000 DA pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 10 000 DA pour les diplômés de DEUA et pour les techniciens supérieurs. Quant aux bénéficiaires des contrats d'insertion professionnelle (CIP), ils perçoivent une rémunération mensuelle dont le montant est de 8 000 DA net.

S'agissant de la couverture sociale des bénéficiaires du dispositif, ils bénéficient des prestations d'assurance sociale en matière de maladie, de maternité, d'accident de travail et de maladies professionnelles, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Répondant à la question d'un auditeur à propos du bénéfice d'un Daip, sachant qu'il a déjà eu un contrat avec la DAS, il lui a été répondu qu'un bénéficiaire d'un dispositif est exclusif de tout autre dispositif similaire mis par l'Etat.

Interpellés à propos du renouvellement des contrats du Daip, les deux responsables de l'emploi ont été catégoriques, la durée du contrat Daip est illimitée et de ce fait, leur renouvellement est automatique. Quant au congé de maternité, il est assuré par la Cnas ; il a été en outre précisé que le Daip compte pour la retraite et qu'il n'est exigé aucune expérience et que le salaire devra être versé à 100%.

S'agissant de la permanisation, les orateurs ont répondu que la loi prévoit une tranche de 25%, pouvant ouvrir droit à la permanisation, dès lors qu'il y a ouverture de postes vacants. En d'autres termes, la priorité de recrutement est donnée au Daip.

Les statistiques pour 2016 sont évaluées comme suit dans le cadre du dispositif Daip pour la wilaya de Tipasa, soit 6 008 demandes enregistrées, dont 1997 CID, 2 715 CIP et 1 269 sans niveau.

Sur ces effectifs, 2 995 demandes ont été satisfaites, dont 2 702 demandes classiques, 1 052 Daip et 322 CTA.

Houari Larbi

TIZI-OUZOU

Rencontre opérateurs-wali pour relancer l'investissement dans le secteur touristique

Lors d'une réunion tenue jeudi dernier avec le wali de Tizi-Ouzou, les lenteurs bureaucratiques ont été identifiées par les opérateurs concernés comme étant l'un des facteurs de blocage de l'investissement dans le secteur touristique dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

Un secteur qui ne brille pas par son dynamisme dans une région où le tourisme pourrait constituer une corne d'abondance en raison de la disponibilité de potentialités énormes mais laissées en jachère. Le problème de la rareté du foncier et des oppositions que mettent, souvent, en avant certains responsables pour expliquer le retard dans le lancement de certaines ZET inscrites à l'indicatif de la wilaya, les seuls en cause dans la stagnation que connaît le secteur touristique.

De nombreux porteurs de projets d'investissement se sont plaints, lors de la réunion de jeudi dernier, devant le wali du blocage de leurs dossiers pour cause de retard dans la délivrance de permis de construire par les services concernés de l'Etat. Sur les 38 dossiers qui ont été agréés par ministère du Tourisme et de l'Artisanat, seulement quatre ont bénéficié d'un permis de construire, a révélé le directeur du secteur concerné à Tizi-Ouzou qui a enregistré un faible taux de réalisation de projets. Sur les 110 projets inscrits, 17 sont en cours de réalisation et 93 n'ont pas connu un début de démarrage, a déclaré le directeur du tourisme et de l'artisanat.

Pour le wali : «Tous les services, notamment ceux de la Direction de l'urbanisme et de la construction seront instruits pour accompagner (les investisseurs) et lever toutes les réserves qui sont pour la majorité facile à lever.»

Habitués à ce genre de discours, beaucoup d'investisseurs osent croire qu'il sera suivi d'effet et traduit dans les faits à l'heure où comme le dira, justement le wali «la nécessité est d'orienter tous les efforts vers l'investissement sous toutes ses formes, seule voie pour la création de l'emploi et de la richesse pour le pays en général et la wilaya en particulier».

S. A. M.

SOUK AHRAS

La Direction de la santé sans directeur depuis deux mois

La Direction de la santé de la wilaya de Souk Ahras fonctionne sans directeur depuis deux mois, indubitablement suite au limogeage de l'ex-directeur de la santé, le Dr Khaled Benkhifa, le mois de mars passé, par décret présidentiel paru dans* le Journal officiel *du 11 mai.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la Direction de la santé est sans directeur. Durant cette période des grandes chaleurs où il y a risque d'épidémies, l'état de déconfiture totale dans lequel patauge ce secteur, pour le moins ultra-sensible, est irréfragable. En effet, les affaires courantes, suivies des projets d'envergure, paiement des factures d'électricité des hôpitaux et de la DSP de Souk Ahras restent en instance pour une date jusqu' ici sine die.

Cette lacune vient s'ajouter au ralentissement de la plupart des activités épidémiologiques, autres écueils qui s'ajoutent à cette panoplie de carences dans ce secteur, des démissions en cascade des directeurs tel celui de l'EPSP de Sedrata, selon une source sûre, qui vient de déposer sa démission, celui de Medaourouch lui a choisi le départ à la retraite. Avouons que la valse de limogeages et de démissions dans ce secteur est équivoque car elle s'apparente, désormais, à une maladie chronique qui va sans nul doute affaiblir davantage le secteur de la santé en Algérie.

Barour Yacine

SIDI-BEL-ABBÈS

Une personne arrêtée et des quintaux de produits de consommation saisis

La Direction du commerce de Sidi-Bel-Abbès, qui a renforcé ses brigades durant ce mois de Ramadhan afin de préserver la santé des consommateurs, a saisi des quintaux de produits périssables, soit pour transport, soit pour non-conformité aux normes d'hygiène et de conservation, ou encore pour abattage clandestin et absence d'estampille sur les carcasses d'ovins ou bovins. Depuis le premier jour de Ramadhan à ce jour, elle a saisi 205 kg dont 191 kg de chair blanche et 13 kg d'abats de poulet dans des caisses à bord d'une camionnette non frigorifiée. Le conducteur, âgé de 45 ans, a été arrêté.

Cette quantité saisie qui, soumise aux vétérinaires, s'est avérée être consommable, a été remise au centre Enima pour handicapés. Elle a aussi saisi 11 kg de légumes, 604 kg de fruits, 128 kg de poissons et 20 kg de viande rouge sans estampille et 700 baguettes de pain déposées dans des caisses sur les trottoirs.

Elle a procédé à la fermeture de 105 commerces, relevé 22 infractions et dressé 21 procès-verbaux.

A. M.

ORAN

La place d'Armes «récupère» le terrain du centre d'information

Le centre d'information territorial d'Oran, relevant de la 2e Région militaire se situant au niveau de la place d'Armes, sera récupéré par la wilaya d'Oran apprend-on lors de l'Assemblée populaire de wilaya qui s'est tenue mercredi dernier.

Ainsi, la récupération de cet espace permettra d'élargir la place d'Armes qui s'est vu nettement réduite en raison du trafic du tramway. Toutefois, le wali d'Oran a précisé qu'un autre espace bien situé est en cours d'aménagement, et sera affecté comme centre d'information de la 2e Région militaire, et le transfert ne sera effectif qu'une fois les travaux achevés.

A. B.

La compagnie Air France assurera les vols Oran-Paris dès le mois de juillet

Trois nouvelles dessertes hebdomadaires vers la France seront assurées dès le mois de juillet 2016, plus précisément le 22 et 23 à partir de l'aéroport international d'Oran Ahmed-Benbella, via la compagnie Air France. Cette opération porte à 13 le nombre de compagnies présentes sur le tarmac de l'aéroport international Ahmed-Benbella.

A. B.